

SUBVENTIONS : LE FONDS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Le Fonds de l'Expérience professionnelle incite les employeurs à offrir à leurs travailleurs âgés de 45 ans ou plus des conditions de travail de qualité qui répondent à leurs besoins. Ce Fonds peut vous conseiller et vous soutenir financièrement

Les initiatives mises sur pied par les employeurs du secteur privé ayant décidé de prendre des mesures destinées à garder leurs travailleurs «âgés » en service plus longtemps peuvent être soutenues par le Fonds de l'Expérience professionnelle.

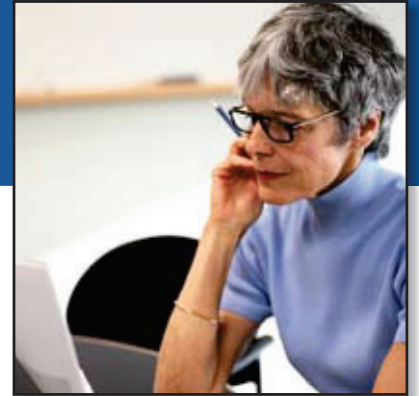
- Les demandes de subvention concernent :
 1. L'utilisation d'instruments de mesure des facultés de travail approuvés.
 2. Le dépistage des facteurs de risque via des méthodes de diagnostic approuvées.
 3. Les projets concrets d'amélioration.

Parmi les projets concrets d'amélioration, on retrouve les initiatives visant la promotion des possibilités d'emploi et l'amélioration des conditions de travail des travailleurs âgés, notamment par des changements de fonctions, de la formation, des mesures qui réduisent la charge psychosociale ou améliorent les conditions ergonomiques et physiques.

- Les développeurs de projets du Fonds de l'Expérience Professionnelle peuvent vous aider gratuitement lors de la mise en place de votre projet ou avant l'introduction d'une demande de subvention.

Contact:

fonds.experience@emploi.belgique.be
www.fondsdelexperienceprofessionnelle.be
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Direction général Humanisation du Travail
Fonds de l'expérience professionnelle
Rue Ernest Blerot 1 -1070 Bruxelles
Tél.: 02 233 45 97



www.fondsdelexperienceprofessionnelle.be



SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
www.emploi.belgique.be

